

RÉSOLUTION 9.8

NETCCOBAMS

La Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente :

Rappelant la Résolution 8.7 sur "NETCCOBAMS",

Prenant en considération la Recommandation 16.15 du Comité Scientifique sur « NETCCOBAMS »,

1. *Demande* au Comité scientifique de revoir et d'actualiser les Termes de Référence du Groupe de travail d'experts sur NETCCOBAMS ;
2. *Demande* au Groupe de travail NETCCOBAMS de :
 - développer des Lignes directrices sur l'utilisation de NETCCOBAMS, incluant des spécifications sur l'accès aux cartes, aux données et aux informations, en fonction des différents types d'utilisateurs, afin de garantir une utilisation sûre des données sensibles ;
 - organiser des réunions spécifiques (Termes de Référence à préparer), selon les besoins, pour examiner les cartes, les données et les informations présentes sur la plateforme et pour convenir de la meilleure utilisation des fonctionnalités de la plateforme ;
 - se réunir périodiquement, selon les besoins, afin de déterminer quels types d'utilisateurs peuvent accéder aux nouveaux éléments ajoutés à la plateforme (cartes, données et informations) ;
3. *Demande* au Secrétariat de diffuser des informations sur la valeur ajoutée de la plateforme en ligne NETCCOBAMS, y compris sa contribution aux mesures d'atténuation réalisées, parmi les forums nationaux et internationaux, auprès des gestionnaires et des parties prenantes (telles que l'Organisation maritime internationale, les autorités portuaires, les compagnies maritimes), afin d'accroître la visibilité du travail accompli et d'encourager l'utilisation de NETCCOBAMS et la soumission de données sur cette plateforme.